

98318795

Devon Storage France
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 53, rue de Châteaudun
75 009 Paris
RCS Paris 421 318 809

Grettes du Tribunal
Commerce de Paris
M

09 MAI 2007

6162

Procès-verbal des décisions de l'associé unique
DE DÉPOT
du 20 avril 2007

L'an deux mille sept, et le vingt avril, la société Devon Storage Europe BV, société à responsabilité limitée de droit hollandais, ayant son siège social situé au Strawinskyiaan 1207 (1077XX) Amsterdam, Pays-Bas, propriétaire de la totalité des 500 parts sociales composant le capital de la Société Devon Storage France, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est situé au 53, rue de Châteaudun 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 318 809

Associé unique de ladite société, a pris les décisions suivantes relative à la nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Bradley Kim Christopher, démissionnaire,

Première décision

L'associé unique prenant acte de la démission de Monsieur Bradley Kim Christopher de ses fonctions de Gérant, décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de nouveau Gérant :

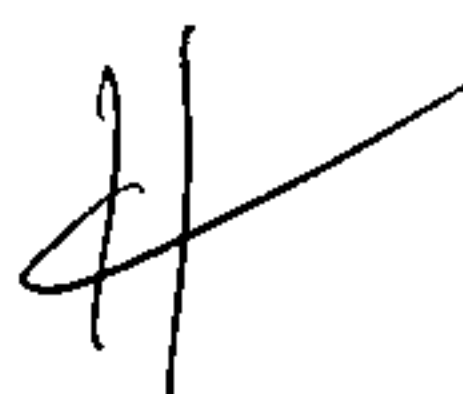
Madame Maud Damevin, demeurant 151 boulevard Haussman 75008 Paris pour une durée indéterminée.

La gérante exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Deuxième décision

La rémunération de la gérante sera fixée dans une décision ultérieure.

11)



A titre de règlement intérieur, et sans que ces dispositions puissent être opposées aux tiers ni invoquée par eux, il est stipulé que tout emprunt d'un montant supérieur à 50.000 euros autre que les découverts en banque, tout achat, vente ou échange d'immeubles, fonds de commerce ou participations, toute constitution de garanties sur les actifs sociaux, toute mise en gérance ou nantissement du fonds de commerce, l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une Société constituée ou à constituer, ne pourront être réalisés sans avoir été autorisés au préalable par l'associé unique.

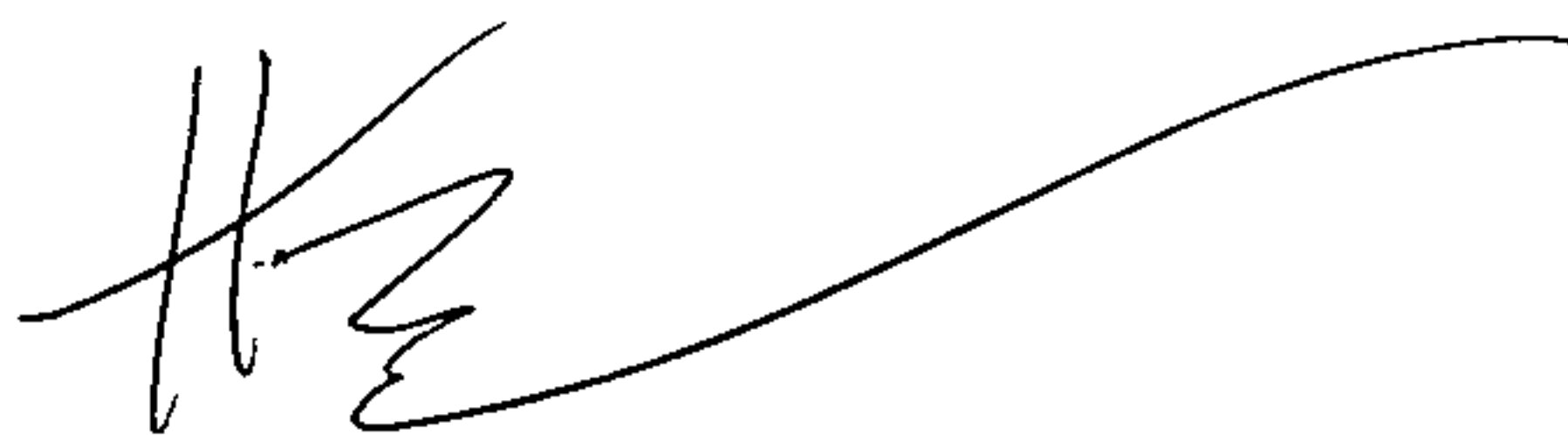
La gérante déclare avoir pris acte de ces dispositions.

La Gérante pourra, sous sa responsabilité personnelle, déléguer temporairement ses pouvoirs à toute personne de son choix pour un ou plusieurs objets spéciaux et limités.

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.



Pour Devon Storage Europe BV
Associé unique



La gérante désignée

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »